

Les réponses détaillées des partis politiques égyptiens au « Manifeste pour les droits humains en Égypte »

Parti social-démocrate égyptien (membre du Bloc égyptien, qui a remporté 34 sièges au Parlement) : il a adhéré aux 10 engagements, en ajoutant qu'il était prématuré d'espérer abolir la peine de mort en l'absence du soutien de la population.

Alliance populaire socialiste (membre de l'Alliance pour l'achèvement de la révolution, qui a remporté 7 sièges au Parlement) : elle a souscrit aux 10 engagements, en ajoutant qu'il était prématuré d'espérer abolir la peine de mort en l'absence du soutien de la population.

Parti de la jeune Égypte : il a répondu par courrier en joignant le Manifeste signé, déclarant son attachement au respect des droits humains en général, mais sans fournir de réponses détaillées quant aux 10 points présentés.

Parti Néo-Wafd (a remporté 38 sièges au Parlement) : il a souscrit au Manifeste, à l'exception de l'abolition de la peine de mort.

Front démocratique : il a souscrit au Manifeste, à l'exception de l'abolition de la peine de mort.

Parti de la réforme et du développement (a remporté 10 sièges au Parlement) : il a souscrit au Manifeste, à l'exception de l'abolition de la peine de mort.

Parti Al Karama, « Dignité » : il a souscrit oralement à tous les engagements présentés dans le Manifeste, à l'exception de l'abolition de la peine de mort.

Parti Al Nour, « Lumière » (a remporté 125 sièges au Parlement) : il a souscrit oralement à tous les engagements présentés dans le Manifeste, à l'exception de l'abolition de la peine de mort et de la protection des droits des femmes.

Parti des Gardes révolutionnaires : il a fait part dans une lettre de son adhésion au Manifeste, à l'exception de l'abolition de la peine de mort et de la protection des droits des femmes, déclarant qu'il suit les directives des autorités religieuses d'El Azhar sur ces questions.

Parti de la libération égyptienne : il a signé le Manifeste, à l'exception de l'abolition de la peine de mort et de la protection des droits des femmes, soulignant son opposition à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; il s'est engagé à lutter contre la discrimination, à l'exception de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Parti El Wassat, « le Milieu » (a remporté 10 sièges au Parlement) : il a souscrit aux engagements, mais a émis de fortes réserves quant à l'abolition de la peine de mort, la protection des droits des femmes et la lutte contre la discrimination. Il a fait part de ses réserves quant à la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et quant à la garantie de droits égaux pour les musulmans et les coptes s'agissant de la construction de lieux de culte.

Parti de la révolution de l'Égypte : lors d'une rencontre, les représentants du parti ont fait part de leurs préoccupations quant à la nécessité de garantir la « sécurité » et à l'obligation de respecter les « valeurs islamiques », justifiant le maintien de l'état d'urgence, tout en s'engageant à combattre la torture. Ils ont ajouté que les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion étaient importants, tant qu'ils ne représentaient pas une « menace pour la sûreté publique ». Ils ont déclaré que les droits des femmes ne devaient pas entrer en contradiction avec la religion et que la question de la discrimination envers les coptes était très exagérée. Le parti n'a pas émis de réserves concernant les autres engagements.

Parti des Égyptiens libres (membre du Bloc égyptien, qui a remporté 34 sièges au Parlement) : il n'a pas répondu aux sollicitations pour rencontrer ses représentants et n'a pas fait part de ses réactions au Manifeste.

Parti de la justice et de la liberté (a remporté 234 sièges au Parlement) : il n'a pas répondu aux sollicitations pour rencontrer ses représentants et n'a pas fait part de ses réactions au Manifeste. Amnesty International n'a pas reçu de réponse concrète à sa dernière tentative visant à entrer en contact avec ce parti en janvier 2012.

Parti de la justice (a remporté 1 siège au Parlement) : il n'a pas répondu aux sollicitations pour rencontrer ses représentants et n'a pas fait part de ses réactions au Manifeste.